

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

**LA POUPONNE**

**N°154-OCTOBRE 2025**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025**

**Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.**

Synthèse du conseil municipal du 20 octobre 2025 :

Le maire informe l'assemblée qu'il a pris les décisions suivantes depuis le dernier conseil municipal du 15/09/2025 :

- Un devis RAY ASSAINISSEMENT concernant la vidange d'une fosse septique sous la terrasse de l'ancienne auberge du Verger pour un montant de 470,40 € TTC.
- Deux devis ESPACE FLEURI concernant l'achat de plantes et arbustes pour le Quartier de Collonges pour un montant de 2 717, 05 € TTC et 2 559,80 € TTC.

**Délibération n° 2025\_10\_61**

**Collège Paul Claudel : demande aide exceptionnelle**

Du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2026, un voyage de mémoire en Alsace-Moselle permettra de donner du relief à toutes les connaissances acquises en classe. Quatre enfants de St Sorlin en Bugey sont concernés par ce voyage. Le maire rappelle qu'en 2021 une aide de 50 € par enfant avait été accordée. Il demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le versement de 50 euros par enfant

**Délibération n° 2025\_10\_62**

**Bail de chasse**

Suite aux différents problèmes récurrents et aux différentes réunions organisées en sous-préfecture, un accord a été mis en place. Néanmoins si de nouveaux incidents étaient signalés, Monsieur le Sous-Préfet de Belley serait amené à prendre un arrêté préfectoral d'interdiction de la chasse sur le territoire communal. Le maire informe qu'en cas d'arrêté préfectoral interdisant la chasse sur le territoire communal, sur demande de Mr le Sous-Préfet le bail existant entre la commune et la société de chasse serait annulé avec effet immédiat.

Le conseil municipal après délibération, par 11 voix POUR et 1 abstention ACCEPTE le retrait immédiat du bail existant à la société de chasse de St Sorlin en Bugey en cas d'arrêté préfectoral interdisant la chasse sur le territoire communal.

**Délibération n° 2025\_10\_63**

**Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de car sur le territoire de la commune**

Le maire informe l'assemblée que suite aux travaux d'aménagement du quartier de Collonges, les usagers souhaitent la mise en place d'un abri-voyageurs à l'entrée du village. Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

L'abri-voyageurs serait installé sur l'emplacement créé lors de l'aménagement du Quartier de Collonges.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt «Collonges » et AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Délibération n° 2025\_10****Convention tripartite mur de soutènement RD 122 Grande Rue**

Point reporté au prochain conseil municipal.

**Délibération n° 2025\_10\_64**

**SIEA : compétence éclairage public : recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la modernisation des luminaires type boule des divers lotissements de la commune en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

**Délibération n° 2025\_10\_65****SIEA : Modernisation luminaires type boule divers lotissements – ETUDE AVANT PROJET DEFINITIF (APD)**

René DESSERRIERES présente le programme détaillé de l'opération ainsi que le plan de financement comme suit :

<b>Plan de financement</b>	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. <sup>(1)</sup>	39 000,00 €
Soit montant H.T.	32 500,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	29 592,00 €
Participation du SIEA	5 559,20 €
Fonds de compensation de TVA	6 397,56 €
<b>Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune</b>	<b>27 043,24 €</b>
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	22 986,75 €

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité APPROUVE le plan de financement ci-dessus, CHOISIT d'imputer cette dépense en INVESTISSEMENT et AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Délibération n° 2025\_10\_66****SIEA : IRVE borne de recharge électrique**

Dans le prolongement des délibérations N° 2024\_05\_30 du 21/05/2024 et N° 2024\_09\_41 du 09/09/2024 pour l'étude d'une éventuelle installation d'une borne électrique de recharge pour les véhicules électriques, René DESSERRIERES précise qu'une borne sera installée sur le parking du foyer communal et présente le devis de la société RESONANCE partenaire du SIEA.

Ce sera une borne de recharge semi-rapide 24 KW DC/ 22 kW AC, modèle IES KEYWATT S24

<b>RESTE À CHARGE COMMUNE (estimations)</b>	
Total HT avant aides :	23 071,62 €
Prévisionnel Prime Advenir :	-4 000,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA sur le raccordement :	-1 728,00 €
<b>Estimation reste à charge commune HT :</b>	<b>17 343,62 €</b>
Fonds de concours SIEA* :	-16 923,92 €
<b>Estimation reste à charge final HT :</b>	<b>419,70 €</b>
Total TVA 20 % :	4 268,72 €
<b>Estimation reste à charge final TTC :</b>	<b>4 688,43 €</b>

**RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE (estimations)**

Estimation coût HT :	2 304,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA :	-1 728,00 €
Estimation TVA :	115,20 €
<b>Estimation reste à charge commune TTC :</b>	<b>691,20 €</b>

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité APPROUVE le plan de financement ci-dessus et AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération n° 2025\_10\_67**

**Recensement de la population en 2026 : recrutement d'agents recenseurs**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2026.

Sur proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE le recrutement de 3 emplois d'agents recenseurs pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2026.

**Délibération n° 2025\_10\_68**

**Recensement de la population 2026 : rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2025\_10\_67 du 20/10/2025 fixant le nombre d'agents recenseurs à 3.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un SMIC en vigueur au mois de février 2026 et FIXE le mode de règlement en une seule fois au mois de février 2026,

**Délibération n° 2025\_10\_69**

**Déplacement de véhicules : convention avec le garage MARTHOUD**

Suite à de nombreux stationnements gênants et au non-respect des arrêtés communaux, le maire propose de mettre en place une convention de déplacement des véhicules avec le garage MARTHOUD de Lagnieu. Il précise que les véhicules en stationnement gênant seront déplacés sur la parcelle B528 appartenant à la collectivité. Il poursuit en précisant que cette prestation sera facturée aux contrevenants.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité APPROUVE la mise en place d'une convention avec le garage MARTHOUD pour le déplacement des véhicules en stationnement gênant sur le territoire communal et AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération n° 2025\_10\_70**

**Déplacement des véhicules en stationnement gênant : tarif**

Le maire rappelle la délibération N° 2025\_10\_69 du 20/10/2025 concernant la mise en place d'une convention avec le garage MARTHOUD pour déplacer les véhicules en stationnement gênant sur le territoire de la commune. Il propose de facturer 80 € (quatre-vingt euros) l'intervention aux contrevenants.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité ACCEPTE de facturer le déplacement des véhicules en stationnement gênant aux contrevenants au prix de 80 €.

**Délibération n° 2025\_10\_71**

**Bulletin municipal : devis**

M. le maire donne la parole à Mme Céline TROPIBANI adjointe en charge de la communication, qui informe l'assemblée que le montant du devis de l'imprimerie RICCI concernant le bulletin municipal est de 3150 € HT pour 28 pages ou de 3485 € HT pour 32 pages. Elle précise que ce montant est identique à celui de l'an dernier.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité APPROUVE le devis de l'imprimerie RICCI pour un montant de 3 485,00 € HT (32 pages).

	<h3><b>SOU DES ECOLES</b></h3> <p>Cette année le sou des écoles a décidé de célébrer Halloween en vous invitant le vendredi 31 octobre à partir de 15h30 pour une soirée pleine de frayeurs. Pour cette occasion le Sou vous concoctera des ateliers, un goûter, une tournée des bonbons et UN REPAS A EMPORTER.</p> <p>Commandez dès maintenant votre repas via le lien ci-dessous.</p> <p><a href="https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-st-sorlin/boutiques/vente-de-tartiflette">https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-st-sorlin/boutiques/vente-de-tartiflette</a></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<h3><b>TROC DE PLANTES</b></h3> <p>Dimanche 16/11 de 9h à 12h au stade - gratuit Venez déposer vos plans, boutures, graines, revues, etc. et repartez avec ce qu'il vous plaira. Infos : 07 44 44 55 99 Proposé par ST SOR'LIENS et Les AMIS du VIEUX ST SORLIN</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<h3><b>ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS :</b></h3> <p>Si vous avez emménagé récemment sur la commune, la municipalité vous invite lundi 24/11 à 19h, en mairie, pour nous rencontrer et vous faire découvrir les attraits et services du village. Ensuite, nous partagerons un verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance. Sur inscription avant le 17/11 sur <a href="https://forms.gle/8rbNdnWM8WG5fnPe9">https://forms.gle/8rbNdnWM8WG5fnPe9</a> ou QRcode ci-dessous. Renseignements : <a href="mailto:lapouponne01@gmail.com">lapouponne01@gmail.com</a> ou Céline au 06 47 57 34 35.</p> 
------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<h3><b>BIBLIOTHEQUE</b></h3> <p>Une vente de livres d'occasion aura lieu le samedi 15 novembre de 9h à midi et de 14 à 16h salle des associations organisée par le comité des fêtes et les bénévoles de la bibliothèque.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<h3><b>ELECTIONS 2026 - INFORMATION de l'INSEE</b></h3> <p>Si vous souhaitez voter aux prochaines élections municipales, vous avez jusqu'au <b>vendredi 06 février 2026</b> pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<h3><b>L'ARMISTICE</b></h3> <p>Hommage à tous les morts de France à 11h00 devant le Monument aux morts. Avec la participation des enfants de l'école et du collège Paul Claudel.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## REPAS DES AINES

Il aura lieu le 16 novembre 2025 à midi au foyer communal, animé par Jean-Louis Vincent

L'équipe du CCAS propose aux plus fragiles de s'inscrire à l'apéritif uniquement afin de pouvoir tout de même passer un moment de partage et de convivialité.

Pour ceux qui désirent participer mais qui n'ont pas de moyen de locomotion, l'équipe du CCAS peut venir vous chercher et vous ramener.

Pour cela vous pouvez contacter Céline au 06/47/57/34/35 afin de vous inscrire.



**Coupon réponse à rendre avant le 31/10/2025**

## SORTIE CINEMA

Le CCAS a le plaisir de proposer pour les enfants de l'école des Roses de 4 à 11ans (classes de moyenne section au CM2) la sortie au cinéma d'Ambérieu en Bugey le mercredi 10 décembre 2025 après-midi.

Rendez-vous à 13h00 au foyer communal, départ 13h15, trajet en bus.

Après le goûter, merci de récupérer vos enfants à 17 heures au plus tard.



**Le coupon d'inscription distribué dans les cahiers de liaison de l'école est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec tous les documents demandés. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.  
Clôture des inscriptions le 28/11/2025 (uniquement 55 places)**

## CALENDRIER DE L'AVENT DU C.C.A.S. AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR

Une hotte rouge sera installée au portail de l'école du 01/12 au 24/12.

Vous pourrez y déposer des petits cadeaux qui seront remis aux restos du cœur avant la fin de l'année.

Pas d'alcool, mais : chocolats – petits gâteaux – bijoux fantaisie – eau de toilette - livres – foulards - etc. Tout ce que vous offririez à un proche pour un budget minime.

Les cadeaux de la hotte seront retirés chaque soir.

Merci pour votre générosité.

Les enfants du périscolaire se chargeront de décorer le sapin.



## 8 DÉCEMBRE

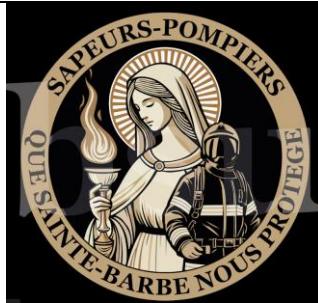
Marché artisanal à partir de 17h / buvettes / parade vénitienne / illuminations.

Mise en pot des 8000 lumignons le 29/11 au local technique à 10h.

Pose et allumage des bougies à 16h30 / Ramassage des pots à 21h.

Rendez-vous au monument aux morts ou dans la montée de l'église.

Merci par avance de votre aide pour illuminer notre village.



## STE BARBE

Cérémonie Ste Barbe le samedi 13 décembre à 18 H 30 aux monument aux morts.



## Réveillon du Nouvel An à Saint-Sorlin-en-Bugey

Le **Comité des Fêtes** vous invite à célébrer la nouvelle année au **foyer communal** autour d'un **repas gourmand servi à table**, suivi d'une **grande soirée dansante** animée par notre DJ !

**Menu complet** (au choix parmi deux) : apéritif pétillant (avec ou sans alcool), entrée, plat, fromage, dessert, café, cotillons et ambiance garantie !

**Tarifs** : 50 € / adulte – 25 € pour les enfants de moins de 12 ans.

**Inscriptions avant le 30 novembre** sur

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-saint-sorlin-en-bugey/evenements/reveillon-nouvelle-annee-2025> (QRCode ci-dessous)

ou par téléphone au **07 44 44 55 99**.



## AGENDA

### OCTOBRE :

Vendredi 31 : REPAS-BAL D'HALLOWEEN du Sou des Écoles

### NOVEMBRE :

Mardi 11 : L'armistice 11H au monument aux morts  
Samedi 15 : Vente de livres d'occasion, salle des associations  
Dimanche 16 : Repas des aînés, 12h00 au foyer communal  
                 Troc de plante au stade, de 9h00 à 12h00  
Lundi 24 : Accueil des nouveaux arrivants 19 H 00 en mairie

### DECEMBRE :

Lundi 02 : Conseil municipal à 19h00  
Lundi 08 : illuminations  
Samedi 13 : cérémonie Ste Barbe à 18 H 30  
Mercredi 31 : Réveillon du nouvel an au foyer communal



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h

Tel : 04.74.35.73.78 / [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)